

Quand on veut réussir une mission, il faut s'en donner les moyens!

Monsieur le Ministre,

Vous venez aujourd'hui pour présenter votre plan de lutte contre la fraude fiscale.

Au-delà de l'annonce de nouvelles mesures figurant dans des plans successifs, eux- mêmes largement insuffisants au regard des enjeux, il faut maintenant arrêter le saupoudrage et passer à la vitesse supérieure !

Les attentes de nos concitoyens rejoignent celles des agents des finances publiques : l'évolution de la fraude fiscale est inversement proportionnelle aux moyens mis en œuvre pour la combattre, quoiqu'en disent les pouvoirs publics. Nos concitoyens et les agents attendent une véritable ambition qui aille au-delà des déclarations d'intention : l'enjeu est politique, au sens noble du terme. La progression de la fraude fiscale a pour corollaire l'affaiblissement du consentement à l'impôt, un signe inquiétant pour notre démocratie.

Dans sa conception comme dans son organisation, le contrôle fiscal vit des heures difficiles et décisives. Nous regrettons que son principe fondateur qui est la contrepartie du système déclaratif soit clairement remis en question.

Le monde du contrôle fiscal a été percuté par des choix qui n'ont eu de cesse de l'affaiblir, remis parfois même en question au nom des tracasseries et de la simplification administratives.

De ce point de vue, l'argument selon lequel les moyens juridiques ont progressé ne saurait valablement être invoqué au regard de leur bilan, très nuancé pour ne pas dire décevant à bien des égards, et des restructurations et des suppressions d'emplois qui ont frappé les services de contrôle.

Notre rapport sur la lutte contre la fraude, dont nous vous remettons un exemplaire, traite de l'ensemble de la lutte contre la fraude et de l'impunité fiscale. Nous souhaitons par ce courrier le compléter au regard des dernières mesures annoncées.

Le projet de loi " Pour un Etat au service d'une société de confiance" et le "droit à l'erreur " tel qu'il a été voulu par ce gouvernement auront des conséquences sur l'organisation et la stratégie du contrôle.

Dans un contexte où la DVNI doit faire face à des problématiques toujours plus complexe, que les experts et services des consultants n'arrivent pas à faire face à tous les besoins de la direction et encore moins des autres directions de contrôle fiscal, on demande aux agents d'être meilleurs que les experts des multinationales et cabinets d'avocats spécialisés. Souhaitez vous vraiment faire porter sur les épaules du vérificateur l'exhaustivité d'une revue fiscale d'un contrôle qui doit valider ou invalider tous les impôts et taxes quel que soit le stade de maturité du projet d'entreprise, sans estimer ni la capacité d'absorption des informations que le vérificateur manipule ni les enjeux sur lesquels il se concentre. Nous demandons depuis plusieurs années la rédaction d'une doctrine fiscale internationale applicable aux entreprises qui ne limite pas au recueil des conventions internationales.

Les défis fiscaux auront rarement été aussi importants en termes de rendement budgétaire mais le contrôle fiscal ne doit pas être réduit à cette seule finalité. Les aspects répressif et dissuasif du contrôle fiscal doivent perdurer. La politique de la sanction nécessite un contrôle fiscal efficace et le maintien de l'articulation entre sanctions fiscales et pénales.

Notre organisation appelait de ses vœux de longue date la création d'une police fiscale mais celle-ci ne doit pas se mettre en place au détriment des services existants sans les créations nettes d'emplois nécessaires.

Le Data Mining ne saurait remplacer l'expertise : il ne doit que venir en appui aux services existants et non être l'alibi de suppressions de postes ou de restructurations destructurantes...

Les premières annonces évoquaient un renforcement du renseignement mais aucune mesure ne vient le conforter. C'est pourtant une des clefs d'une politique de lutte contre la fraude. Pour avoir démontré

son efficacité dans de grands affaires de fraude fiscale et ne pas s'être laissé abuser par une tentative d'intoxication, la DNEF doit être au cœur du renseignement

Au sein des services de contrôle de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), la frustration se dispute au mécontentement. En témoignent la mobilisation du 22 mars au sein des directions spécialisées du contrôle fiscal (plus de 28 % à la DNEF, un niveau rarement atteint dans une direction nationale). Les raisons de ce mécontentement concernent à la fois les inquiétudes qui se font jour avec une rare acuité sur l'évolution du service public et du statut général de la fonction publique d'État mais aussi l'exercice des missions, notamment du contrôle fiscal.

Vous avez annoncé des mesures. Au-delà des réserves que le Conseil d'État a d'ores et déjà exprimées sur certaines d'entre elles (la publication du nom des entreprises ayant été lourdement sanctionnées fiscalement), nous nous interrogeons sur des points cruciaux de votre plan comme le risque de concurrence entre le futur service judiciaire fiscal et douanier et la BNRDF et l'efficacité réelle du « name and shame » au vu de la longueur prévisible des procédures.

Surtout, ce plan doit être accompagné d'un plan de soutien pour les agents des finances publiques : vous affichez une ambition de lutter contre la fraude alors que la DGFIP perd des moyens humains et budgétaires et alors qu'elle connaît de profondes restructurations, sans reconnaissance des qualifications des agents.

Finalement, comme les précédents gouvernements, vous prenez certaines mesures tout en laissant la DGFIP s'affaiblir, au risque d'hypothéquer leur efficacité, et, par conséquent, de décevoir nos concitoyens.